

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil quatorze, le 21 juillet, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 15 juillet 2014

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	50
Votants :	54
Pour :	54
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires :

Claude de FLEURIEU, Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Roland MOULINIER, Charles SOL, Serge EYMARD, Claude MALAURIE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants :

Michel JOFFRE représente Patricia FLAGEAT, Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Bertrand CAGNIART donne pouvoir à M. EYMARD, Jean-Michel LAGORSE, Catherine LUSTRISSY donne pouvoir à Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Olivier ROUZIER, Michel MEYNARD, Laurent MONTEIL, Pierre DELMON donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Arlette VERDIER donne pouvoir à Jean BOUSQUET.

SECRÉTAIRE : M. Jacques MIGNOT

**OBJET : Redéfinition de l'intérêt communautaire de la compétence facultative
« Actions et gestion des services communautaires en faveur de la jeunesse »**

VU l'arrêté préfectoral n° 2013150-0003 du 30 Mai 2013 portant création de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale issu de la fusion de la Communauté de Communes Causses Vézère, Communauté de Communes du Terrassonnais, Communauté de Communes du Pays de Hautefort et du Syndicat Intercommunal de la zone d'activités des Chasselins.

Monsieur le Président rappelle que les Communautés de Communes du Pays de Hautefort et de Causses et Vézère avaient la compétence « Accueil de Loisirs Sans Hébergement », l'une, Causses

et Vézère, au sein des compétences optionnelles, l'autre, Pays de Hautefort, au sein des compétences facultatives. C'est pourquoi, il convient de regrouper cette compétence « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » dans le cadre de la compétence facultative « Actions et gestion des services communautaires en faveur de la jeunesse ». Puis, il précise qu'il y a lieu d'étendre cette compétence à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort et de redéfinir l'Intérêt Communautaire :

Redéfinition de l'Intérêt Communautaire :

Gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement du territoire de la Communauté de Communes, à savoir :

- ALSH de la Chartreuse à Saint-Agnan
- ALSH de Lestrade à Terrasson-Lavilledieu
- ALSH de Thenon
- ALSH de La Bachellerie

Ceci exposé, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE la redéfinition de l'Intérêt Communautaire de la compétence facultative « Actions et gestion des services communautaires en faveur de la jeunesse » tel que libellé ci-dessus et **dit** qu'elle sera exercée sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort.

Certifié exécutoire

le :

Reçu en Sous-Préfecture

le :

Publié ou Notifié

le :

Fait et délibéré au siège les jours,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à

TERRASSON-LAVILLEDIEU

le 24 juillet 2014.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.